

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	28.04.2015	11:44	15.142	DEF	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Commission Ecole obligatoire

Titre: Lutter contre l'illettrisme

Contenu:

La commission Ecole obligatoire du Grand Conseil demande au Conseil d'Etat des moyens supplémentaires pour lutter contre l'illettrisme.

Développement (facultatif):

14% des élèves terminant l'école obligatoire rencontrent aujourd'hui des difficultés dans l'écriture et la lecture. Ce taux élevé d'illettrisme est plus que préoccupant! Les coûts à court et moyen termes de l'illettrisme sont énormes, non seulement pour les personnes concernées, dont les conditions de vie sont souvent précaires et difficiles du fait d'un travail souvent mal rétribué, mais aussi pour la collectivité.

La Confédération a mené une étude pour évaluer les coûts liés à l'illettrisme. Il ressort de cette étude que les personnes rencontrant de gros problèmes de lecture sont deux fois plus exposées au risque de chômage que le reste de la population active et que l'illettrisme augmente la probabilité d'émarger à l'aide sociale. L'illettrisme augmenterait donc significativement le risque d'exclusion sociale, culturelle et économique pour l'individu.

Pour la collectivité, au-delà des fractures sociales et culturelles, les coûts liés à l'illettrisme sont énormes, notamment par l'assurance chômage. Ainsi, les coûts directs (les allocations versées) et les coûts indirects (le manque à gagner du fisc) sont évalués à 1,1 million de francs par l'assurance-chômage.

A Neuchâtel, plusieurs institutions luttent contre l'illettrisme, mais visiblement cela ne suffit pas, puisque les études indiquent que l'illettrisme a progressé ces dernières années.

La commission estime donc nécessaire d'allouer des moyens supplémentaires pour lutter énergiquement contre l'illettrisme.

